Communauté de Communes du Pays du Neubourg

Avis de participation du public par voie électronique

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg a lancé sa démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en faisant un outil pour œuvrer ensemble à l'amélioration de la qualité de vie du territoire.

Une consultation publique est organisée par voie électronique sur le projet de PCAET arrêté par le conseil communautaire du 28 juin 2023.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le projet de PCAET arrêté
- L'évaluation environnementale stratégique du projet de PCAET et son résumé non technique
- L'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de la communauté de communes

Ces pièces seront mises à la consultation du public du 4 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus.

Elles seront consultables :

- En version numérique à cette adresse : https://www.paysduneubourg.fr/consultationPCAET
- En version papier au siège de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (au 1 chemin de Saint-Célerin, 27110 Le Neubourg), de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Coordonnées de l'autorité portant le PCAET, pour obtenir des renseignements et faire part d'observations :

- Sous forme électronique : pcaet@paysduneubourg.fr
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays du Neubourg (1 chemin de Saint-Célerin, 27110 Le Neubourg)

Au terme de la période de consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera consultable sur le site de la communauté de communes. Le Président proposera au conseil communautaire le projet de PCAET modifié tenant compte de toute ou partie des avis recueillis.